PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2024-03-05

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, 5 mars 2024 à 19 h, salle du conseil, 4765, chemin de Capelton

MEMBRES PRÉSENTS : le maire M. Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Jacques Lambert.

M. Gabriel Demers, directeur général, est aussi présent.

MEMBRES ABSENTS :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 février 2024 à 18 h 30
4. Adoption du procès-verbal du 6 février 2024
5. Période de questions
6. PIIA – 4700, chemin de Capelton
7. PIIA – 19, chemin Montminy – pente de 15% à 30%
8. Nominations au comité consultatif en urbanisme
9. Nominations au comité de démolition
10. Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement
11. Modification de la grille salariale
12. Dépôt du rapport de gestion contractuelle
13. Règlement 2024-02 alarmes – adoption
14. Services professionnels juridiques
15. Régie de Coaticook et Ville de Magog – Commission municipale
16. Lumières pour les rues Victoria et Mégane
17. Rapport annuel en sécurité incendie 2023
18. Programme Véloce III – Route verte
19. Ensemble vocal Massawippi – contribution 2024
20. Club de curling de North Hatley – demande de soutien financier
21. Église Sainte-Élisabeth – demande de soutien financier
22. Collecte de sang Héma-Québec
23. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
24. Adoption des comptes à payer
25. Correspondance
26. Divers
27. Deuxième période de questions
28. Clôture de la séance

24-03-05.01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

24-03-05.02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2024 À 18 H 30**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 6 février 2024 à 18 h 30 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.04 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 6 février 2024 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.05 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

24-03-05.06 **PIIA – 4700, CHEMIN DE CAPELTON**

ATTENDU QU'une demande de permis de transformation pour un bâtiment principal a été déposée pour la propriété située au 4700, chemin de Capelton, lot 4 029 981;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le plan proposé s'intègre et respecte les critères d'intégration du secteur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que le revêtement de la toiture des lucarnes soit en tôle prépeinte et non en bardeau d'asphalte;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de transformation du bâtiment principal au 4700, chemin de Capelton, lot 4 029 981.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.07 **PIIA – 19, CHEMIN MONTMINY – PENTE DE 15% À 30%**

ATTENDU QU'une demande pour la construction d'une voie d'accès et la localisation des bâtiments futurs a été déposée pour la propriété située au 19, chemin Montminy, lot 4 090 441;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet, et ce, étant donné que les travaux seront réalisés sur un terrain dont la pente se situe entre 15% et 30 %;

ATTENDU QUE la construction d'une résidence est permise sur ce terrain en vertu d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE le tracé prévu pour le chemin d'accès a été planifié de manière à diminuer l'empiètement dans les pentes fortes;

ATTENDU QUE l'implantation de la résidence n'est pas située près d'un cours d'eau ou d'un milieu humide;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13 et recommande au conseil d'accepter le projet comme présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une voie d'accès et la localisation des bâtiments futurs au 19, chemin Montminy, lot 4 090 441.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.08 **NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME**

ATTENDU le Règlement 2021-11 concernant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer en mars de chaque année paire les personnes nommées aux sièges 2 et 4;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

DE NOMMER les personnes suivantes au CCU jusqu'au 1er mars 2026 :

Siège 2 : Michèle Bélair
Siège 4 : Serge Grenier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.09 **NOMINATIONS AU COMITÉ DE DÉMOLITION**

ATTENDU l'adoption du Règlement 2023-34 relatif à la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE le mandat des membres du comité de démolition prenait fin le1er mars 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

DE NOMMER les membres du conseil suivants au comité de démolition jusqu'au 31 octobre 2025 :

Membre 1 : Sylvie Cassar
Membre 2 : Patrick Clowery
Membre 3 : Jacques Lambert
Membre substitut : Maryse Gaudreau
Secrétaire : l'inspecteur en bâtiment et en environnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.10 **EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir un poste vacant d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

ATTENDU la résolution 19-07-08.06 concernant la nomination des postes chargés de l'application des règlements municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER l'embauche de Mme Maude Sirois à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail de Mme Sirois;

DE NOMMER l'inspectrice en bâtiment et en environnement à titre d'inspecteur municipal et d'officier autorisé pour l'application des règlements municipaux et l'inspection des propriétés au sens de l'article 492 du Code municipal;

DE STATUER QU'un officier autorisé est responsable de veiller à l'application des règlements municipaux, d'effectuer les visites d'inspection des immeubles et de donner tout constat d'infraction en vertu de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.11 **MODIFICATION DE LA GRILLE SALARIALE**

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la grille salariale des employés adoptée par les résolutions 21-10-04.17 et 22-08-02.14;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la nouvelle grille salariale des employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.12 **DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, la Municipalité dépose son rapport concernant l'application du Règlement 2020-02 concernant la gestion contractuelle.

24-03-05.13 **RÈGLEMENT 2024-02 ALARMES – ADOPTION**

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement 2024-02 amendant le Règlement RU-2023-01 concernant les systèmes d'alarme a été donné lors de la séance du conseil du 6 février 2024 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 2024-02 amendant le Règlement RU-2023-01 concernant les systèmes d'alarme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.14 **SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES**

ATTENDU l'offre de services du cabinet d'avocats Cain Lamarre pour une banque d'heures 2024 à taux réduit, soit 3 000 $ pour les 15 premières heures à un taux horaire de 200 $;

ATTENDU QUE de façon générale, les taux horaires varient de 125 $ à 325 $ l'heure, selon la personne effectuant le travail (avocat et notaire, stagiaire en droit, technicien juridique);

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'adhésion à la banque d'heures proposée;

D'AUTORISER le maire et la direction générale, ou tout autre représentant mandaté par la direction générale, à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et, au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.15 **RÉGIE DE COATICOOK ET VILLE DE MAGOG – COMMISSION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hatley et la Ville de Magog ont un différend quant à l'interprétation ou l'application de l'entente intermunicipale de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Magog a, par sa résolution 045-2023, conformément à l'article 622 du Code municipal et à l'article 468.53 de la Loi sur les cités et villes, demandé la nomination d'un conciliateur pour tenter d'en arriver à une entente relativement au différend;

CONSIDÉRANT QU'un conciliateur a été désigné par le ministre le 7 mars 2023 et qu'une médiation s'est tenue, mais sans succès, mettant fin au mandat de conciliation en date du 9 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hatley souhaite désormais demander à la Commission municipale du Québec de rendre une sentence arbitrale qu'elle estime juste afin de régler le différend;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la Commission municipale du Québec, conformément à l'article 623 du Code municipal et à l'article 469 de la Loi sur les cités et villes, de rendre une sentence arbitrale pour résoudre le différend entre la Municipalité du Canton de Hatley et la Ville de Magog relatif à l'interprétation ou l'application de l'entente intermunicipale de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook;

D'AUTORISER M. Gabriel Demers, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Hatley, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.16 **LUMIÈRES POUR LES RUES VICTORIA ET MÉGANE**

ATTENDU QUE la Municipalité installe des lumières de rues, pour la sécurité publique, aux intersections des voies de circulation pour automobiles;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'installation, par Hydro-Sherbrooke, de lumières de rues aux intersections suivantes : chemin d'Albert Mines / rue Victoria et rue Victoria / rue Mégane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.17 **RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE 2023**

ATTENDU le rapport annuel en sécurité incendie 2023 préparé par la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

DE REFUSER le rapport annuel en sécurité incendie 2023 de la préparé par la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.18 **PROGRAMME VÉLOCE III – ROUTE VERTE**

ATTENDU la subvention donnée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la Route verte, soit le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif - Véloce III, Volet 3 – Entretien de la Route verte et de ses embranchements;

ATTENDU la lettre du ministre des Transports et de la Mobilité durable accordant une aide financière de 23 450 $ à la Municipalité dans le cadre du programme ci-dessus mentionné;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable exige de la part des municipalités l'approbation du rapport d'entretien et de dépenses des organismes responsables de l'entretien;

ATTENDU QUE la Ville de Sherbrooke, en tant que gestionnaire mandaté par la Municipalité, a présenté son rapport d'entretien pour la saison 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité approuve le rapport d'entretien de la Route verte sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2023 préparé par la ville de Sherbrooke**;**

QUE la Municipalité confirme les renseignements suivants :

- La Ville de Sherbrooke est mandatée pour agir comme gestionnaire du réseau cyclable et qu'il y a 13,4 kilomètres d'aménagements reconnus Route verte sur son territoire;

- L'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.19 **ENSEMBLE VOCAL MASSAWIPPI – CONTRIBUTION 2024**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager les activités culturelles et locales;

ATTENDU QUE l'Ensemble vocal Massawippi inclut un grand nombre de citoyens du Canton de Hatley;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre son soutien financier de l'Ensemble vocal Massawippi;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

DE CONTRIBUER 2 500 $ à l'Ensemble vocal Massawippi pour soutenir ses activités et concerts de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.20 **CLUB DE CURLING DE NORTH HATLEY – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

ATTENDU la demande de soutien financier du Club de curling de North Hatley dans le cadre d'un projet de remplacement du système de chauffage;

ATTENDU QUE le Club de curling de North Hatley est un organisme sans but lucratif du Canton de Hatley, situé au 3245, chemin de Capelton;

ATTENDU QUE le Club de curling de North Hatley est un lieu de loisirs et d'activités communautaires pour les résidents de North Hatley et du Canton de Hatley;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ
(Danielle Côté vote contre)

DE CONTRIBUER la somme 1 000 $ en soutien au Club de curling de North Hatley.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.21 **ÉGLISE SAINTE-ÉLISABETH – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

ATTENDU la demande de soutien de la paroisse Sainte-Élisabeth, dans le cadre d'une campagne de levée de fonds sur trois ans, pour des travaux d'entretien de l'église Sainte-Élisabeth située au 3115, chemin de Capelton, North Hatley;

ATTENDU QUE l'église Sainte-Élisabeth est un lieu de rassemblement pour les résidents de North Hatley et du Canton de Hatley, que ce soit comme lieu de culte, d'événements culturels ou encore d'activités bénévoles d'intérêt communautaire;

ATTENDU la participation de la communauté à la tenue d'activités de levée de fonds, comme la tenue d'un concert-bénéfice de l'Ensemble vocal Massawippi en 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ
(Danielle Côté, Maryse Gaudreau et Patrick Clowery votent contre)

DE CONTRIBUER la somme 1 000 $ à la campagne de levée de fonds de la paroisse Sainte-Élisabeth.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.22 **COLLECTE DE SANG HÉMA-QUÉBEC**

ATTENDU l'opportunité de tenir une collecte de sang Héma-Québec à l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE la Politique de location de salles de la Municipalité permet la gratuité de location pour ce type d'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la tenue d'une collecte de sang Héma-Québec dans les salles de l'hôtel de ville;

D'AUTORISER le directeur général à représenter la Municipalité auprès de Héma-Québec et à signer, s'il y a lieu, tout document requis pour la tenue de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.23 **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

DE PROCLAMER le 17 mai, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

DE SOULIGNER cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.24 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires	
202400051 à 202400101	44 672.62 $
Chèques fournisseurs	
202400086 à 202400177	899 873.93 $

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 6 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-03-05.25 **CORRESPONDANCE**

Ministère de la Sécurité publique
Mérite québécois de la sécurité civile : ouverture de la période de mise en candidature!

Depuis maintenant 25 ans, le Mérite reconnaît les personnes, les municipalités, les entreprises ou les organismes qui ont fait évoluer la sécurité civile au Québec dans l'une ou l'autre de ces catégories :

- Prévention ou connaissance des risques
- Préparation aux sinistres
- Réponse aux sinistres
- Hommage

Vous avez jusqu'au 15 avril 2024 pour soumettre le tout.

Les réalisations doivent avoir été accomplies entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, à l'exception du prix Hommage qui reconnaît l'apport exceptionnel d'une personne à la sécurité civile tout au long de sa carrière.

La remise des distinctions aura lieu le 17 octobre 2024 au Centre des congrès de Québec lors de la tenue de la prochaine édition du Colloque sur la sécurité civile.

24-03-05.26 **DIVERS**

Le conseil municipal, sur la proposition de Jacques Bogenez, souligne le travail du maire dans l'adoption du règlement uniformisé concernant les systèmes d'alarme au niveau de la MRC de Memphrémagog.

24-03-05.27 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

24-03-05.28 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, **JACQUES LAMBERT** propose la clôture de la séance à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Fontaine Maire	Gabriel Demers Directeur général